



Stade nautique municipal

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 22 janvier 2007

Est-il interdit de fumer sur les pourtours en pelouse de bassins nautiques extérieurs (au-delà d'un garde corps) ? Si non, peut-on interdire le public de fumer par le biais du règlement intérieur ?

Réponse :

- La circulaire du ministère de la santé vous recommande chaudement d'inscrire cette interdiction dans votre règlement intérieur.